

À L'USAGE  
EXCLUSIF DES  
CONSEILLERS

# RENTES RESPONSABLES

Revenu fiable,  
monde durable

GUIDE DU CONSEILLER

 **Desjardins**  
Assurances  
Vie • Santé • Retraite

Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

# TABLE DES MATIÈRES

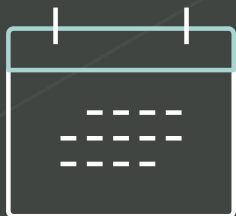
---

- P 3 **Qu'est-ce qu'une rente?** ↗
- P 4 **Qu'est-ce qu'une rente responsable?** ↗
- P 5 **Essentielles? Oui. Concurrentielles? Certainement!** ↗
- P 6 **La rente dans un plan de retraite** ↗
- P 7 **La rente certaine** ↗
- P 8 **La rente viagère** ↗
- P 9 **La rente viagère différée à un âge avancé (RVDA)** ↗
- P 14 **Au décès du rentier** ↗
- P 16 **Fiscalité** ↗
- P 17 **Répondez aux objections** ↗
- P 19 **Modalités** ↗
- P 21 **À propos du Mouvement Desjardins** ↗





## QU'EST-CE QU'UNE RENTE ?



**UN CONTRAT  
DE DÉCAISSEMENT  
À LONG TERME**



**L'ASSURANCE D'UN REVENU  
PÉRIODIQUE GARANTI POUR VOS  
CLIENTS, AU MOMENT OÙ ILS  
EN ONT BESOIN**

## COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Desjardins Assurances investit, maintenant selon une approche responsable, les économies d'un client, puis lui verse des paiements réguliers pendant une période prédéterminée ou jusqu'à son décès, selon le type de rente et les options qu'il a choisies.

Les versements sont établis en tenant compte de facteurs comme<sup>1</sup> :



**L'ESPÉRANCE  
DE VIE**



**LES TAUX  
D'INTÉRÊT  
COURANTS**



**LA PÉRIODE  
DE REPORT DU  
REVENU**

<sup>1</sup> D'autres facteurs peuvent également être pris en compte, comme le sexe, l'âge, etc.



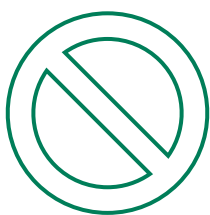
## QU'EST-CE QU'UNE RENTE RESPONSABLE?

Desjardins a plus de 30 ans d'expérience en investissement responsable (IR) et offre la plus vaste gamme de produits d'IR au pays. **Nous sommes les premiers au Canada à proposer des rentes responsables\***.

### COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

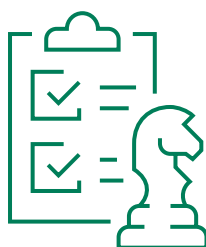
Desjardins Assurances met en commun l'ensemble des primes versées par ses clients pour l'achat d'une rente et les investit selon une approche d'**investissement responsable (lire la politique)**.

L'IR, c'est intégrer, dans la sélection et la gestion d'un investissement, les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), tout en offrant un potentiel de rendement attrayant.



#### Exclusions

Sur la nature des activités exercées, les facteurs ESG et les dettes souveraines.



#### Approches de sélection

Par exemple, meilleur de sa catégorie, par secteur ou thématique.



#### Dialogue avec les émetteurs (sociétés, États, etc.)

Pour les inciter à améliorer leurs pratiques en matière d'enjeux ESG.

\* Source : Analyse interne de Desjardins, octobre 2023

### COMBIEN CELA COÛTERA-T-IL À MES CLIENTS ?

**Rien de plus!** Que ce soit en investissement conventionnel ou responsable, le fait d'investir l'argent des primes<sup>2</sup> permet d'honorer les paiements de rentes à prix concurrentiel pour le client.

L'investissement responsable des primes de rentes permet à vos clients de contribuer à la transition vers un monde plus durable, sans faire de compromis sur le niveau de revenu qu'ils obtiennent pour leur argent. Ils conservent les mêmes taux concurrentiels que ceux offerts sur les rentes conventionnelles.

**Soyez les premiers à parler de rentes responsables à vos clients**

<sup>2</sup> Par l'entremise des capitaux propres de l'assureur de personnes.



# ESSENTIELLES? OUI. CONCURRENTIELLES? CERTAINEMENT!<sup>3</sup>



## De l'argent au décès, même en rente viagère. Exclusif à Desjardins Assurances\*

Le remboursement au comptant permet au bénéficiaire de recevoir, au décès du rentier<sup>4</sup>, la différence entre la prime payée par le rentier et le total des versements qu'il a reçus<sup>5</sup>.



## Vos clients peuvent changer d'idée. Exclusif à Desjardins Assurances\*

Une souplesse qu'ils apprécieront en cas d'imprévu : les rentes enregistrées ou non prescrites sont rachetables à la valeur escomptée.



## Pas besoin d'attendre la remontée des taux.

Les taux d'intérêt des rentes sont fondés sur des taux à long terme d'au moins 15 ans, qui sont plus stables que ceux à court terme.



## Une carte de visite à la prochaine génération.

L'option de règlement sous forme de rente<sup>6</sup> de nos contrats de fonds de placement garanti (FPG) et de placements à terme permet d'offrir un revenu aux bénéficiaires de ces contrats.



## Connaissez-vous ces avantages ?

- Admissibles au crédit d'impôt pour revenu de pension<sup>7</sup>.
- Admissibles au fractionnement du revenu de retraite<sup>7</sup>.
- Admissibles au transfert d'un régime de pension agréé (RPA).
- Protégées par Assuris : en cas de faillite de l'assureur de personnes, le revenu de la rente est garanti jusqu'à 5 000 \$ par mois ou 90 % du revenu mensuel, selon le montant le plus élevé.

\* Source : Analyse interne de Desjardins, octobre 2023.

<sup>3</sup> Le terme « essentielles » désigne la place des rentes dans l'offre d'un conseiller. Le terme « concurrentielles » désigne les caractéristiques uniques aux rentes de Desjardins Assurances.

<sup>4</sup> Du rentier réversible ou du rentier subsidiaire (s'il y a lieu).

<sup>5</sup> Cette option doit être choisie au moment de l'émission de la rente.

<sup>6</sup> Pour que le capital-décès soit versé sous forme de rente, le titulaire du contrat doit remplir le formulaire Désignation de bénéficiaires – Option de règlement sous la forme d'une rente (avenant) – 17-0136\_800F au moment de remplir la proposition de contrat ou à tout autre moment par la suite.

<sup>7</sup> Des conditions s'appliquent selon la provenance de la prime unique, notamment l'âge du preneur.





# LA RENTE DANS UN PLAN DE RETRAITE

**DURÉE MOYENNE DE LA RETRAITE<sup>8</sup>**



FEMMES  
29 ANS



HOMMES  
27 ANS

50%

DE VOS CLIENTS ONT DES CHANCES DE DÉPASSER CES STATISTIQUES<sup>9</sup>.

BESOINS	OPTIONS POSSIBLES	POURQUOI?
Couvrir les besoins de base <sup>9</sup> tout en repoussant le début d'une pension.	<b>Rente certaine</b>	Une rente certaine garantit un revenu stable jusqu'à ce que le client commence à recevoir d'autres revenus de retraite.
Couvrir les besoins de base <sup>9</sup> en cas de longévité.	<b>Rente viagère</b>	L'espérance de vie est une moyenne, ce qui signifie que la moitié des clients vivront plus longtemps. Les prestations des gouvernements pourraient ne pas suffire, selon les besoins de votre client.  La rente viagère protège votre client contre le risque de survivre à ses économies.
Couvrir les besoins de base <sup>9</sup> d'un conjoint après le décès de votre client.	<b>Rente viagère réversible au conjoint</b>	Le conjoint continuera de recevoir des versements <sup>10</sup> de sa rente réversible tant qu'il vivra.
Reporter le revenu provenant de sommes enregistrées à un âge avancé.	<b>Rente viagère différée à un âge avancé</b>	Permet de retarder le début des versements de la rente jusqu'à l'âge de 85 ans <sup>11</sup> . Assure un revenu garanti d'appoint.

## BESOIN DE SOUPLESSE?

Combinez une rente avec d'autres investissements.

**Maintien du style de vie**

Accès à son capital pour maintenir son style de vie, réaliser des projets spéciaux ou faire face aux imprévus

**Besoins de base**

Revenu périodique stable à l'abri des fluctuations du marché pour couvrir les dépenses liées à ses besoins de base et s'assurer de recevoir un revenu sa vie durant

Régime de retraite

Revenus couvrant une partie des besoins de base

**Autres produits de décaissement (ex. : FERR)**

**Rente viagère**

**Régime privé de l'employeur**

**Régimes gouvernementaux**

<sup>8</sup> Normes d'hypothèse de projection, IQPF, 2022.

<sup>9</sup> Selon le montant de la rente.

<sup>10</sup> Le montant de revenu peut changer selon les options choisies.

<sup>11</sup> Les versements de cette rente peuvent commencer au plus tard à la fin de l'année où le rentier atteint l'âge de 85 ans.



## LA RENTE CERTAINE

Garantit des versements périodiques durant une période déterminée, qu'on appelle période garantie de versement de la rente.

### FONCTIONNEMENT

La période garantie peut s'étaler sur un terme fixe (entre 1 an et 50 ans)<sup>12</sup>. Après l'expiration de cette période, le versement de la rente cesse.

### AVANTAGES

- Procure un revenu garanti pour une période déterminée.
- À l'abri des fluctuations du marché.
- Aucune gestion nécessaire.
- Aucun âge minimal pour la souscription.

#### **De plus, les contrats de rente enregistrés et de rente non enregistrés sont admissibles :**

- au crédit d'impôt pour revenu de pension ;
- au fractionnement du revenu de retraite.

Pour être admissible au crédit d'impôt pour revenus de pension du fédéral (et de plusieurs provinces) et au fractionnement du revenu de retraite, le preneur doit être âgé de 65 ans ou plus.

### OPTION DISPONIBLE

#### **INDEXATION**

Augmente le montant des versements graduellement afin de contrer les effets de l'inflation. Votre client peut choisir le taux annuel d'indexation.



<sup>12</sup> Des restrictions peuvent s'appliquer selon l'âge du rentier ou la provenance de la prime unique.



# LA RENTE VIAGÈRE

Garantit des versements périodiques à vie.

## FONCTIONNEMENT

Le montant du versement est établi au moment de l'achat de la rente et ne sera pas influencé par les fluctuations du marché.

Seules les compagnies d'assurance vie, comme Desjardins Assurances, sont en mesure d'offrir une rente viagère.

## AVANTAGES

- Versements périodiques garantis la vie durant.
- À l'abri des fluctuations du marché.
- Couvre les dépenses récurrentes<sup>13</sup>.
- Aucune gestion nécessaire.

**De plus, le contrat de rente enregistré et le contrat de rente non enregistré sont admissibles :**

- au crédit d'impôt pour revenu de pension ;
- au fractionnement du revenu de retraite.

Pour être admissible au crédit d'impôt pour revenus de pension du fédéral (et de la plupart des provinces) et au fractionnement du revenu de retraite, le preneur doit être âgé de 65 ans ou plus.

## OPTIONS DISPONIBLES

Personnalisez la rente de vos clients.

### PÉRIODE GARANTIE

Si le rentier décède durant le terme choisi, le bénéficiaire peut continuer de recevoir la rente s'il se qualifie ou recevoir le montant forfaitaire. Pour plus de détails, consultez le tableau [Au décès du rentier](#).

Si le rentier survit à cette période, il recevra les paiements de la rente tant et aussi longtemps qu'il sera en vie.

### RÉVERSIBILITÉ

Au décès du rentier, la rente continuera d'être versée à la personne désignée par le preneur, par exemple son conjoint, jusqu'au décès de ce dernier.

### INDEXATION<sup>14</sup>

Augmente le montant des versements graduellement afin de contrer les effets de l'inflation. Votre client peut choisir le taux annuel d'indexation.

### REMBOURSEMENT AU COMPTANT

Permet au bénéficiaire de recevoir, au décès du rentier ou du rentier subsidiaire (s'il y a lieu), la différence entre la prime unique versée par le preneur pour souscrire sa rente et le total des versements que le prestataire a reçu.

<sup>13</sup> Selon le montant de la rente.

<sup>14</sup> Non disponible pour les rentes prescrites.







# LA RENTE VIAGÈRE DIFFÉRÉE À UN ÂGE AVANCÉ (RVDAА)

Garantit des versements périodiques à vie, au moment désiré.

## FONCTIONNEMENT

La rente viagère différée à un âge avancé (RVDAА) est un produit fiscalement avantageux pour les individus souhaitant différer l'imposition de leurs épargnes enregistrées (REER, FERR et RPDB) le plus tard possible. Il s'agit du **seul produit permettant de retarder le début des versements des sommes enregistrées au plus tard jusqu'à la fin de l'année où le rentier atteint l'âge de 85 ans.**

- Le contrat de la RVDAА doit être acquis avec des sommes enregistrées non-immobilisées.
- Le transfert d'un REER doit se faire avant le 31 décembre de l'année où le rentier atteint 71 ans.
- Le transfert d'un FERR peut être fait jusqu'à 80 ans.
  - Cette disposition permettra d'éviter d'avoir à effectuer des retraits minimums sur cette portion du capital retraite entre les années comprenant le 72<sup>e</sup> anniversaire de naissance du rentier et celle de son 84<sup>e</sup> anniversaire.
- Le montant du versement est établi au moment de l'achat de la rente et ne sera pas influencé par les fluctuations du marché.
- La totalité des versements reçus en une année est imposable pour le rentier.

## AVANTAGES

- Versements périodiques garantis la vie durant, après une période de report.
- À l'abri des fluctuations du marché.
- Report du versement au moment où le client en a besoin<sup>15</sup>.
- Aucune gestion nécessaire.

## SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ D'ESPRIT

- Ne pas survivre à son épargne : se protéger contre le risque de longévité.
- Obtenir un revenu garanti viager en l'absence d'un fonds de pension d'employeur.
- Avoir les fonds pour couvrir les frais de subsistance essentiels, les frais non-essentiels (maintien du niveau de vie comme aller au restaurant) ou les frais accrus en fin de vie (ex. soins de santé).
- Avoir un revenu régulier et stable pour ses vieux jours (autonomie financière).
- Faciliter l'établissement d'un budget et la gestion de l'argent (à l'abri des fluctuations de marchés).

## FISCALITÉ

- Retarder l'imposition de revenus enregistrés le plus tard possible.
- Réduire les retraits minimums obligatoires du FERR entre les années comprenant le 72<sup>e</sup> anniversaire de naissance du rentier et celle de son 84<sup>e</sup> anniversaire et reporter les impôts qui y sont associés.

## INVESTISSEMENT RESPONSABLE

- Être en accord avec son mode de vie et ses convictions.

### De plus, la RVDAА est admissible:

- au crédit d'impôt pour revenu de pension;
- au fractionnement du revenu de retraite.

Pour être admissible au crédit d'impôt pour revenus de pension du fédéral (et de plusieurs provinces) et au fractionnement du revenu de retraite, le preneur doit être âgé de 65 ans ou plus.

<sup>15</sup> Le moment du report est déterminé à l'achat et ne peut être modifié par la suite.



## LA RENTE VIAGÈRE DIFFÉRÉE À UN ÂGE AVANCÉ (RVDAA) (suite)

### CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

#### PÉRIODE DE REPORT

Les versements de cette rente peuvent commencer au plus tard à la fin de l'année où le rentier atteint l'âge de 85 ans.

#### RÉVERSIBILITÉ

Si cette option est choisie, au décès du rentier, la rente continuera d'être versée en totalité à son conjoint, jusqu'au décès de ce dernier.

#### REMBOURSEMENT AU COMPTANT

Le bénéficiaire recevra, au décès du rentier et du rentier réversible (s'il y a lieu), la différence entre la prime unique versée par le rentier pour souscrire sa rente et le total des versements de rente effectués jusqu'à la date du décès.

### CLIENTÈLE CIBLE

- Pré-retraités et retraités âgés de 80 ans et moins.
- Aisée et fortunée.
- Investisseurs qui ont un surplus d'épargne enregistrée et qui désirent réduire l'imposition de leur revenu de retraite et étaler leur versement dans le temps.





## CONCRÈTEMENT, COMMENT SE COMPORTE LA RVDA DANS UN PLAN DE RETRAITE?

### CAS #1

TRANSFERT D'UNE PARTIE  
DU REER EN RVDA

### ANITA, 63 ANS

Prend sa retraite cette année.  
N'a pas encore converti son REER  
en FERR.



Les parents d'Anita sont tous deux en vie, ce qui la fait réfléchir. D'une part, elle sait qu'elle a des chances d'atteindre et même de dépasser, elle aussi, un âge semblable. D'autre part, elle constate les coûts importants que cette période de la vie peut engendrer : équipement, soins à domicile, etc. Elle aimerait avoir les moyens de choisir les services qui lui conviennent le mieux sans que cela ne constitue un stress financier, une fois rendue à cette étape de sa vie.

Par conséquent, elle désire s'assurer de disposer d'un revenu supplémentaire à un âge avancé, quelle que soit la durée de sa vie.

Elle décide donc de faire l'achat d'une RVDA, payable dans 20 ans, soit à 83 ans.

- Actif en REER : 100 000 \$
- Montant destiné à l'achat d'une RVDA : 25 000 \$ (ce qui correspond au plafond de 25 % des actifs en REER)\*

Durant la période de report, Anita touche des revenus de son FEER, à partir de 72 ans. Le retrait minimum de son FERR est moindre que si elle n'avait pas fait l'achat de la RVDA.

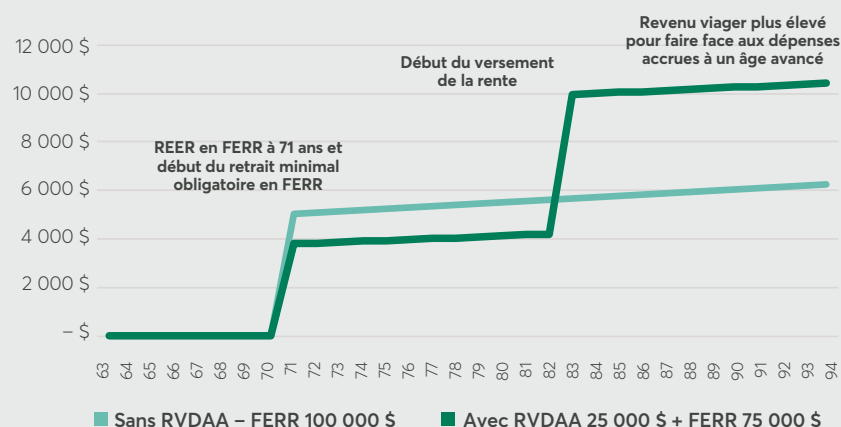
En échange d'un revenu légèrement moins élevé durant la partie active de sa retraite, Anita disposera d'un revenu beaucoup plus important à partir de 83 ans, ce qui lui permettra de couvrir les frais supplémentaires liés à un âge avancé. Elle profitera de surcroît d'un report d'impôts.

\* Le total des transferts dans une RVDA ne doit également pas excéder le plafond cumulatif de la RVDA. Pour 2023, le plafond global à vie est de 160 000 \$, mais le montant est révisé annuellement.

### Exemples de frais supplémentaires liés à un âge avancé

- Soins à domicile
- Entretien ménager et paysager
- Accompagnement et transport pour les rendez-vous médicaux
- Équipement orthopédique ou auditif
- Adaptation du domicile ou hébergement spécialisé

## Revenu annuel net après impôts



Cette simulation est présentée à titre informatif uniquement et n'est pas une indication ni une garantie des résultats à venir.



## LA RENTE VIAGÈRE DIFFÉRÉE À UN ÂGE AVANCÉ (RVDAA) (suite)

### CAS #2

TRANSFERT D'UNE PARTIE  
DU FERR DANS UNE RVDAA

### PHILIPPE, 73 ANS

Retraité. Retire un revenu  
de son FERR.



Philippe a récemment eu un rendez-vous avec sa conseillère financière. Elle lui a expliqué que le retrait minimum de son FERR allait augmenter avec les années, ce qui vient avec une facture fiscale de plus en plus importante. Il aimerait trouver un moyen de reporter l'impôt sur ses actifs en FERR.

Bien que Philippe soit en excellente santé, il est conscient qu'il devra un jour opter pour un hébergement spécialisé et désire avoir les

moyens de se payer un endroit qui lui plaît, pour aussi longtemps qu'il en aura besoin, même si cela implique des revenus un peu plus faibles à court terme.

Sa conseillère lui fait une simulation de l'achat d'une RVDAA à 73 ans, payable à 85 ans, soit dans 12 ans.

- Actif en FERR : 200 000 \$
- Montant destiné à l'achat d'une RVDAA : 50 000 \$ (ce qui correspond au plafond de 25 % des actifs en FERR)\*

En échange d'un revenu légèrement moindre entre 73 et 85 ans, Philippe profitera d'un revenu significativement plus élevé à partir de 85 ans. Comme les versements de son FERR seront moins élevés avant 85 ans, il profitera aussi d'un report d'impôts.

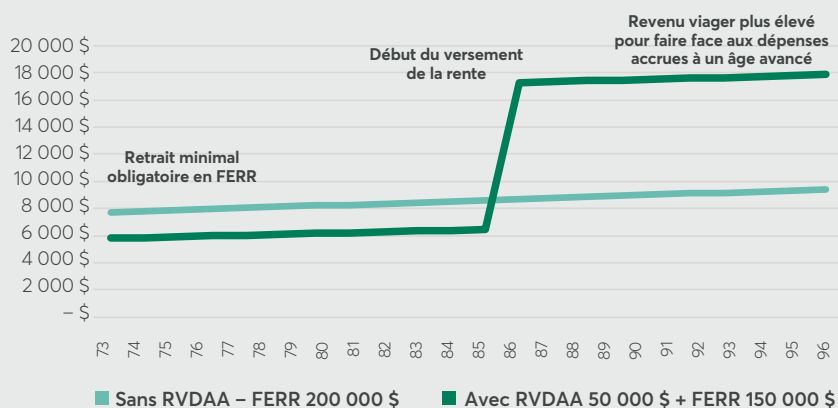
\* Le total des transferts dans une RVDAA ne doit également pas excéder le plafond cumulatif de la RVDAA. Pour 2023, le plafond global à vie est de 160 000 \$, mais le montant est révisé annuellement.

### Loyers moyens pour une place standard dans une résidence privée pour personnes âgées\*

Colombie-Britannique	3 541 \$
Alberta	3 404 \$
Saskatchewan	3 116 \$
Manitoba	2 844 \$
Ontario	3 999 \$
Québec	1 922 \$
Nouveau-Brunswick	2 621 \$
Nouvelle-Écosse	3 366 \$
Île-du-Prince-Édouard	3 237 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	2 701 \$

\* Société canadienne d'hypothèques et de logement, Enquête sur les résidences pour personnes âgées, 6 juin 2021.

### Revenu annuel net après impôts



Cette simulation est présentée à titre informatif uniquement et n'est pas une indication ni une garantie des résultats à venir.





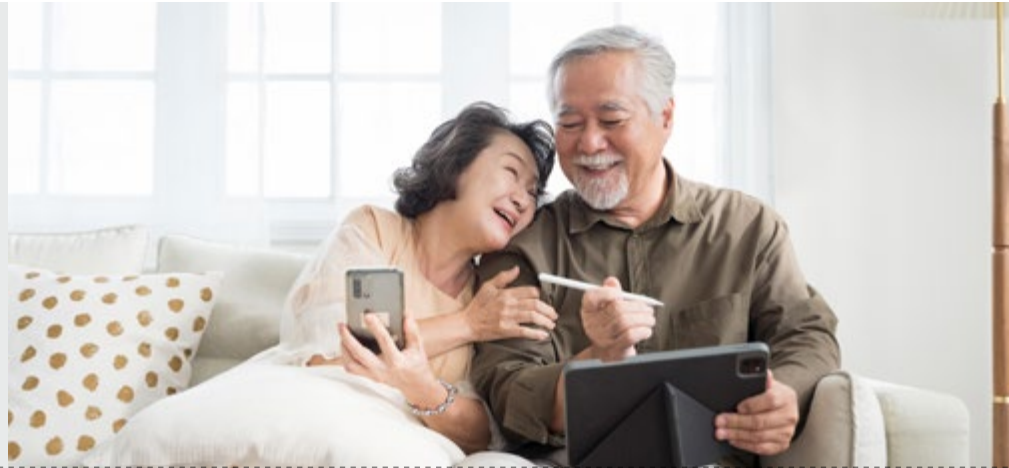
## LA RENTE VIAGÈRE DIFFÉRÉE À UN ÂGE AVANCÉ (RVDAA) (suite)

### CAS #3

TRANSFERT D'UNE PARTIE DU REER EN RVDAA ET PROTECTION DU CONJOINT

### CHENG, 68 ANS ET SON ÉPOUSE XIU, 60 ANS

Cheng souhaite sécuriser un revenu additionnel pour ses vieux jours et ceux de son épouse s'il décède avant.



Cheng file le parfait bonheur, marié à sa douce moitié Xiu depuis maintenant 40 ans. Il réalise qu'il avance en âge et l'éventualité qu'un jour il ne sera plus aux côtés de Xiu le chicote pour l'avenir de celle-ci. Il tient à s'assurer que, s'il devait décéder avant Xiu, cette dernière pourra poursuivre sa vie avec le moins de tracas financiers possibles et ce, pour aussi longtemps qu'elle vivra.

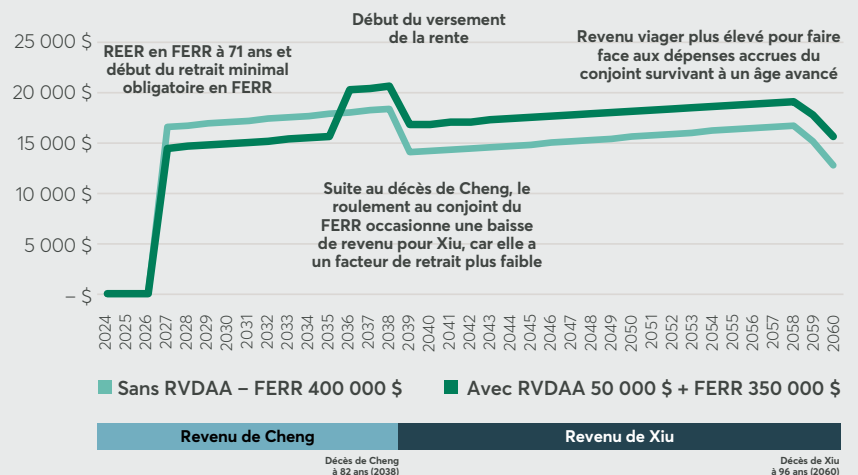
Son conseiller financier lui fait une simulation de l'achat d'une RVDAA réversible à 68 ans, payable à 80 ans, soit dans 12 ans.

- Actif en REER : 400 000 \$
- Montant destiné à l'achat d'une RVDAA : 50 000 \$ (ce qui correspond au plafond de 25 % des actifs en REER)\*

Au décès de Cheng à 82 ans, la RVDAA continue d'être versée à son épouse Xiu et ce, pour le reste de sa vie.

\* Le total des transferts dans une RVDAA ne doit également pas excéder le plafond cumulatif de la RVDAA. Pour 2023, le plafond global à vie est de 160 000 \$, mais le montant est révisé annuellement.

### Revenu annuel net après impôts



Cette simulation est présentée à titre informatif uniquement et n'est pas une indication ni une garantie des résultats à venir.



# AU DÉCÈS DU RENTIER

## Rentes certaines et viagères

	RENTE CERTAINE	RENTE VIAGÈRE INDIVIDUELLE	RENTE VIAGÈRE RÉVERSIBLE
	<b>Décès du rentier avant la fin de la période garantie</b>	<b>Décès du rentier</b>	<b>Décès du corentier</b>
CONTRAT DE RENTE ENREGISTRÉ	<p>Si le bénéficiaire est l'époux ou le conjoint de fait, les versements peuvent continuer de lui être payés jusqu'à la fin de la période de garantie.</p> <p>Dans les autres situations, la valeur escomptée est versée au bénéficiaire.</p>	<p>Les versements continuent d'être payés au corentier désigné au contrat jusqu'à son décès, selon les modalités prévues au contrat.</p>	<p>La réversibilité prend fin. Le rentier continue de recevoir ses versements.</p> <p>Le nouveau conjoint, s'il y a lieu, ne sera pas considéré dans le contrat de rente.</p>
CONTRAT DE RENTE PRESCRIT (NON ENREGISTRÉ)	<p>Si le bénéficiaire est le conjoint, l'ancien conjoint, le frère ou la sœur du rentier, les versements peuvent continuer de lui être payés jusqu'à la fin de la période de garantie ou la valeur escomptée lui est versée.</p> <p>Dans les autres cas, la valeur escomptée est versée au bénéficiaire.</p>	<p>Supposons une rente réversible à 60 % et garantie dix ans. Si le rentier décède après 3 ans, les versements continueront d'être effectués à 100 % pour sept ans et seront ensuite réduits à 60 %.</p>	
CONTRAT DE RENTE NON PRESCRIT (NON ENREGISTRÉ)	<p>Les versements peuvent continuer d'être payés au bénéficiaire jusqu'à la fin de la période de garantie ou la valeur escomptée est versée au bénéficiaire.</p>	<p>Les versements continuent d'être payés au prestataire désigné au contrat jusqu'au décès du corentier, selon les modalités prévues au contrat.</p>	<p>La réversibilité prend fin. Le prestataire continue de recevoir les versements.</p> <p>Le nouveau conjoint, s'il y a lieu, ne sera pas considéré dans le contrat de rente.</p>



### Rente viagère différée à un âge avancé (RVDA)

RVDA INDIVIDUELLE	RVDA RÉVERSIBLE		
<b>Décès du rentier avant la fin de la période de report</b>	<b>Décès du rentier avant la fin de la période de report</b>	<b>Décès du rentier réversible avant la fin de la période de report</b>	<b>Décès du rentier et du rentier réversible avant la fin de la période de report</b>
Les sommes reçues à titre de prime unique sont versées au bénéficiaire.	Le rentier réversible continue la rente comme prévu, ou peut faire le choix de demander la valeur escomptée des versements de la rente, selon le délai prévu pour faire le choix.	La réversibilité prend fin. Le rentier recevra ses versements au moment prévu.  Le nouveau conjoint, s'il y a lieu, ne sera pas considéré dans le contrat de rente.	Les sommes reçues à titre de prime unique sont versées au bénéficiaire.
<b>Décès du rentier lorsque les versements de la rente ont commencé</b>	<b>Décès du rentier lorsque les versements de la rente ont commencé</b>	<b>Décès du rentier réversible lorsque les versements de la rente ont commencé</b>	<b>Décès du rentier et du rentier réversible lorsque les versements de la rente ont commencé</b>
La différence entre la prime unique versée à la compagnie et la somme de tous les versements de rente effectués jusqu'à la date du décès sera versée au bénéficiaire.	Les versements continuent d'être payés au rentier réversible désigné au contrat jusqu'à son décès, selon les modalités prévues au contrat.	La réversibilité prend fin. Le rentier continue de recevoir ses versements.  Le nouveau conjoint, s'il y a lieu, ne sera pas considéré dans le contrat de rente.	La différence entre la prime unique versée à la compagnie et la somme de tous les versements de rente effectués jusqu'à la date du décès sera versée au bénéficiaire.

## Proposez l'option de règlement sous forme de rente<sup>16</sup> lors de la vente de nos contrats de FPG et de placements à terme.

La rente est aussi une option intéressante pour transformer en revenu une indemnité provenant d'un contrat d'assurance vie, ou toute autre entrée d'argent importante. Une carte de visite à présenter à la prochaine génération et aux conjoints de votre clientèle!

<sup>16</sup> Pour que le capital-décès soit versé sous forme de rente, le titulaire du contrat doit remplir le formulaire Désignation de bénéficiaires – Option de règlement sous la forme d'une rente (avenant) – 17-0136\_800F au moment de remplir la proposition de contrat ou à tout autre moment par la suite.



# FISCALITÉ

L'imposition de la rente diffère selon le type de rente achetée par le preneur. Lors du versement de la rente, par défaut, aucune retenue n'est effectuée à la source. Toutefois, le preneur qui le désire peut en faire la demande<sup>17</sup>.

## CONTRAT DE RENTE ENREGISTRÉ

### ↘ ACHETÉ AVEC DES FONDS ENREGISTRÉS

La totalité des versements reçus en une année est imposable pour le preneur.

## CONTRAT DE RENTE NON ENREGISTRÉ

### ↘ ACHETÉ AVEC DES FONDS NON ENREGISTRÉS

Deux types d'imposition avec des règles différentes existent : le contrat de rente prescrit et le contrat de rente non prescrit.

## Contrat de rente prescrit

Le preneur est imposé uniformément chaque année. Les revenus sont répartis également pendant toute la période de service de la rente. Un revenu imposable annuel fixe sera déclaré pendant toute la durée de la rente.

### **Pour qu'un contrat soit considéré comme un contrat de rente prescrit, il doit répondre aux critères suivants (liste non exhaustive) :**

- la rente doit être émise par une institution financière reconnue ;
- le preneur doit être le rentier et le prestataire de la rente ;
- le preneur ne doit pas être une société ;
- la rente doit être payée en versements égaux et à intervalles réguliers au moins une fois par an ;
- la rente ne doit pas être rachetable ;
- la période de garantie de la rente ne doit pas dépasser le 91<sup>e</sup> anniversaire du rentier\* ;
- la rente ne doit pas être indexée ;
- la rente ne doit pas être différée.

\* Ou du plus jeune des corentiers dans le cadre d'une rente viagère réversible.

## Contrat de rente non prescrit

Le preneur est imposé sur le revenu couru. La rente est amortie dans le temps comme une hypothèque : le montant d'intérêt est plus élevé au début et il diminue au cours des années.

### **Avantageux pour vos clients qui souhaitent :**

- bénéficier d'une garantie allant au-delà de leur 91<sup>e</sup> anniversaire ;
- bénéficier d'une rente indexée ;
- nommer une société en guise de preneur de la rente ;
- nommer un prestataire différent du preneur.

<sup>17</sup> Sauf si les sommes proviennent d'un régime de pension agréé (RPA) où les retenues à la source sont obligatoires. Si le preneur souhaite que des retenues à la source soient effectuées, il doit en faire la demande en indiquant le montant souhaité pour chaque ordre de gouvernement.





## RÉPONDEZ AUX OBJECTIONS

CE QU'ILS DISENT	CE QU'ILS PENSENT VRAIMENT	CE QU'ILS DEVRAIENT SAVOIR	CE QU'ILS OBTIENNENT AVEC UNE RENTE
<p><b>DÉCÈS</b> « Je connais l'importance de prévoir ma retraite sur une longue période, mais...! »</p>	<p>« Ma mère avait 76 ans quand je l'ai perdue et ses soeurs sont décédées à peu près au même âge. Il va probablement m'arriver la même chose. »</p>	<p>Notre espérance de vie n'est pas la même que celle des générations passées.</p> <p>Vos clients ont 50 % de chances de dépasser leur espérance de vie. Peuvent-ils prendre un tel risque avec leurs économies ?</p>	<p><b>Un revenu garanti à vie.</b></p>
<p><b>COÛT</b> « Je vais attendre quelques années. »</p>	<p>« Les taux d'intérêt sont trop bas. Ils vont certainement augmenter dans les prochaines années! »</p>	<p>Les taux d'intérêt des rentes sont fondés sur des taux à long terme d'au moins quinze ans. En général, ils ne fluctuent pas autant que les taux à court terme, comme le taux directeur de la Banque du Canada.</p>	<p><b>Une protection contre une baisse des taux d'intérêt.</b></p>
<p><b>INFLATION</b> « Je ne serai pas protégé contre l'inflation. »</p>	<p>« D'autres investissements pourraient donner de meilleurs rendements... »</p>	<p>Il est possible d'indexer leur rente à raison d'un pourcentage annuel. Ils s'assurent ainsi de contrer les effets de l'inflation. D'autres types d'investissement pourraient ne pas garantir un revenu à vie.</p>	<p><b>La protection de leur pouvoir d'achat.</b></p>
<p><b>GOUVERNEMENTS</b> « Il ne faut pas se fier aux gouvernements. »</p>	<p>« Jamais je ne croirai qu'ils vont me laisser mourir sans argent! »</p>	<p>Les montants versés par les gouvernements pourraient ne pas suffire, selon leur niveau de vie et leur état de santé.</p>	<p><b>L'autonomie financière à vie<sup>18</sup>.</b></p>
<p><b>CAPITAL GELÉ</b> « Je préfère l'épargne à terme, c'est la même chose. »</p>	<p>« Je dois pouvoir accéder à mon capital si j'ai des dépenses imprévues. »</p>	<p>L'épargne à terme est un bon outil de placement et rien ne les empêche de l'inclure dans leur portefeuille. Cela leur permettra d'avoir une somme facilement accessible en cas de besoin.</p> <p>Avec ce produit toutefois, ils courent le risque de ne pas survivre à leurs économies. En souscrivant à une rente viagère, ils n'auront pas à se soucier de l'épuisement de leur capital.</p> <p>De plus, les rentes non-prescrites ou enregistrées sont rachetables à la valeur escomptée.</p>	<p><b>Des versements jusqu'à leur décès.</b></p>

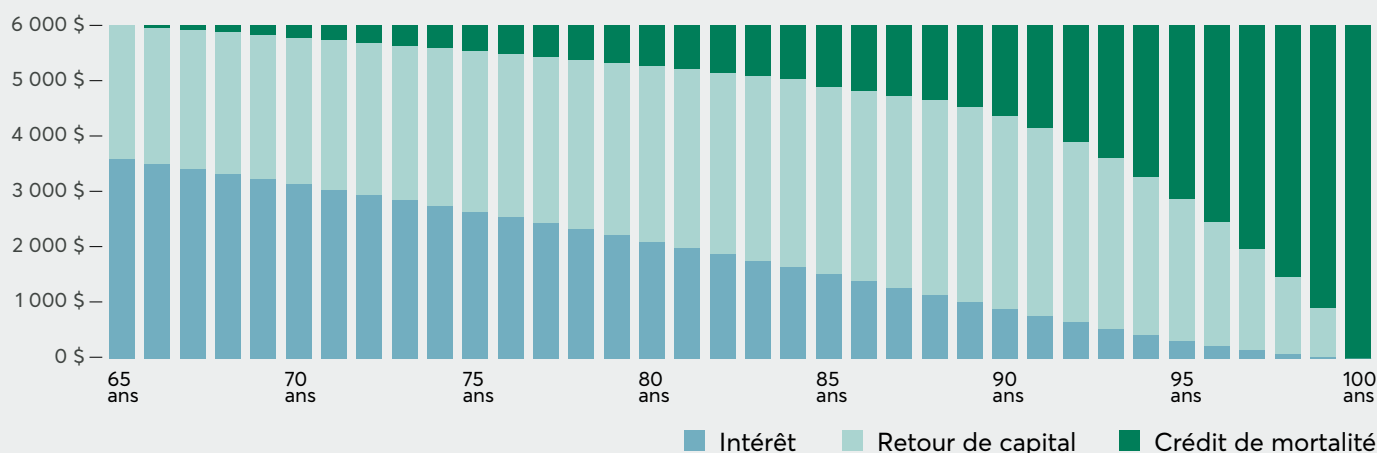
<sup>18</sup> Selon le montant de la rente.



## RÉPONDEZ AUX OBJECTIONS (suite)

CE QU'ILS DISENT	CE QU'ILS PENSENT VRAIMENT	CE QU'ILS DEVRAIENT SAVOIR	CE QU'ILS OBTIENNENT AVEC UNE RENTE
<b>PROTECTION DES PROCHES</b> « Qu'arrivera-t-il à mes proches à mon décès? »	« En cas de décès prématuré, mes héritiers ne recevront rien! »	Grâce à la période garantie ou à la réversibilité que peut offrir une rente viagère, les sommes restantes à la suite du décès du rentier sont versées au bénéficiaire ou au corentier.  L'option de remboursement au comptant est aussi la réponse tout indiquée à cette inquiétude.	<b>Une protection pour leurs proches en cas de décès.</b>
<b>INVESTISSEMENT</b> « Je vais m'en occuper une autre fois. »	« Ça fait pas mal d'argent à placer d'un coup. »	Il n'est pas nécessaire d'acheter sa rente en une seule fois. Il est possible de souscrire une rente à une date donnée et de souscrire une autre rente quelques années plus tard <sup>19</sup> .	<b>Une retraite sans tracas<sup>19</sup>.</b>
<b>RENDEMENT</b> « Le rendement n'est pas intéressant. »	« D'autres types de placements me procureraient un bien meilleur rendement. »	Le rendement peut être plus attrayant qu'il n'y paraît d'abord. Le revenu de rente provient du capital investi, de l'intérêt sur la rente et de la mise en commun des montants reçus par Desjardins Assurances des autres rentiers.  Les rentiers qui ne dépasseront pas leur espérance de vie finiront par « subventionner » les rentes des personnes qui vivent plus longtemps. En d'autres termes, plus un rentier vit longtemps, plus le rendement est élevé. Dans certains cas, les rendements pourraient dépasser la valeur d'un autre type d'investissement.	<b>Un bon rendement s'ils vivent plus longtemps.</b>

### Composition d'une rente viagère à 65 ans



Ce graphique illustre la composition des paiements d'une rente viagère avec une garantie de 10 ans pour un homme de 65 ans ayant fait un dépôt de 100 000 \$. Date de l'illustration : 18 juin 2021.

<sup>19</sup> Selon le montant de la rente. Le total des transferts dans une RVDAA ne doit pas excéder les plafonds prescrits.



# MODALITÉS

Les modalités pour la RVDAA sont à la page suivante.

	RENTE CERTAINE	RENTE VIAGÈRE
<b>Provenance de la prime unique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Contrat de rente enregistré               <ul style="list-style-type: none"> <li>• FERR</li> <li>• REER</li> </ul> </li> <li>→ Contrat de rente non enregistré               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds non enregistrés</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Contrat de rente enregistré               <ul style="list-style-type: none"> <li>• CRI</li> <li>• FRV</li> <li>• RPA</li> <li>• FERR</li> <li>• REER</li> </ul> </li> <li>→ Contrat de rente non enregistré               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds non enregistrés</li> </ul> </li> </ul>
<b>Preuve d'âge</b>	Non requise	Requise lors de la demande
<b>Versement de la rente</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Par dépôt direct ou par chèque.</li> <li>→ Mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement.</li> <li>→ Aucune retenue d'impôt à la source<sup>20</sup>.</li> </ul>	
<b>Modifications</b>	Aucune	
<b>Rachat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Il est possible de racheter la rente à la valeur escomptée de tous les versements avec preuve de bonne santé.</li> <li>→ Il est possible de racheter la rente à la valeur escomptée des versements garantis sans preuve de bonne santé.</li> <li>→ La rente prescrite est non rachetable.</li> </ul>	
<b>Prestataire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Contrat de rente enregistré et contrat de rente prescrit et non enregistré :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le prestataire doit être identique au preneur.</li> </ul> </li> <li>→ Contrat de rente non enregistré et non prescrit :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le prestataire et preneur peut être une autre personne que le rentier, notamment une personne morale, une organisation ou une fiducie.</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Garantie de taux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Garantit que les mêmes hypothèses de tarification que celles inscrites sur la cotation seront utilisées pour le calcul final des versements de la rente<sup>21</sup>.</li> <li>→ Indiquer une date d'effet dans le document <a href="#">Contrat et proposition</a>.</li> </ul>	

## Consultez le document [Liste de vérification du processus de vente pour en savoir plus](#).

Pour plus d'informations sur les termes employés dans ce guide, référez-vous au Contrat de rente viagère ou certaine inclus à la [proposition de contrat](#) (article 1433).

<sup>20</sup> Sauf si les sommes proviennent d'un régime de pension agréé (RPA). Si le preneur souhaite que des retenues à la source soient effectuées, il doit en faire la demande en indiquant le montant souhaité pour chaque ordre de gouvernement.

<sup>21</sup> Des conditions doivent être respectées, notamment en ce qui a trait au délai de réception de la proposition (5 jours) et de la prime (45 jours) et au montant de la prime encaissée dans ce délai. Référez-vous au document [Contrat et proposition](#) pour plus de détails.



## MODALITÉS (suite)

RVDAA	
<b>Provenance de la prime unique</b>	Fonds enregistrés (REER, FERR, RPDB).
<b>Limite de prime</b>	Prime minimale : 5 000 \$. Prime unique seulement.
<b>Plafond cumulatif de la RVDAA (limite de prime à vie)</b>	<b>1) Plafond de transfert provenant d'un régime cédant (REER, FERR, RPDB)</b> 25 % de la valeur de tous les biens dans le régime cédant à la fin de l'année précédente. S'il y a déjà eu des transferts (dans l'année ou une année antérieure) du régime cédant dans un contrat de RVDAA, il y a réduction de ce plafond. <b>2) Plafond cumulatif de la RVDAA</b> Pour 2023, le plafond global à vie est de 160 000 \$ pour l'ensemble des transferts. Le plafond est indexé à l'inflation (arrondi au plus proche multiple de 10 000 \$). Il y a un impôt de 1 % par mois sur l'excédent cumulatif.
<b>Limites d'âge</b>	Le contrat de RVDAA doit être acquis avant le 31 décembre de l'année où le rentier atteint l'âge de 71 ans (sauf pour le transfert provenant d'un FERR qui peut se faire plus tard). Âge minimum : 55 ans. Âge maximum : 80 ans.
<b>Versement de la rente</b>	Par dépôt direct ou par chèque. Mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement.
<b>Imposition et retenue à la source</b>	Retenue d'impôt à la source obligatoire. La totalité des versements reçus en une année est imposable pour le rentier.
<b>Période de report</b>	Minimum 5 ans. Maximum 30 ans. La rente doit commencer au plus tard à la fin de l'année où le rentier atteint l'âge de 85 ans.
<b>Rachat</b>	Non rachetable.
<b>Garantie de taux</b>	Garantit que les mêmes hypothèses de tarification que celles inscrites sur la cotation seront utilisées pour le calcul final des versements de la rente <sup>22</sup> . Indiquer une date d'effet dans le document <a href="#">Contrat et proposition</a> .

### Consultez le document [Liste de vérification du processus de vente pour en savoir plus](#).

Pour plus d'informations sur les termes employés dans ce guide, consultez le Contrat de rente viagère différée à un âge avancé joint au document [Contrat et proposition](#) (article 23170F).

<sup>22</sup> Des conditions doivent être respectées, notamment en ce qui a trait au délai de réception de la proposition (5 jours) et de la prime (45 jours) et au montant de la prime encaissée dans ce délai. Référez-vous au document [Contrat et proposition](#) pour plus de détails.





# À PROPOS DU MOUVEMENT DESJARDINS

Le Mouvement Desjardins est la coopérative financière la plus importante en Amérique du Nord et la cinquième au monde, avec un actif de 414 milliards de dollars. Il a été nommé parmi les meilleurs employeurs au monde pour les femmes selon le magazine Forbes. Pour répondre aux besoins diversifiés de ses membres et de ses clients, particuliers comme entreprises, une gamme complète de produits et de services est offerte par son vaste réseau de points de service, ses plateformes virtuelles et ses filiales présentes à l'échelle canadienne. Figurant parmi les institutions bancaires les plus solides au monde selon le magazine *The Banker*, Desjardins affiche des ratios de capital et des cotes de crédit parmi les meilleurs de l'industrie\*.

# 1<sup>RE</sup> INSTITUTION FINANCIÈRE EN INVESTISSEMENT RESPONSABLE (IR) AU CANADA

Précurseur dans le domaine de l'IR depuis 1990, Desjardins offre le plus grand éventail de solutions responsables en plus d'avoir une expertise en IR parmi les plus approfondies au pays grâce à une équipe de gestionnaires de portefeuille chevronnés\*\*.

## OFFREZ LES RENTES !

**Votre directeur régional des ventes peut vous aider dans la vente des rentes. N'hésitez pas à lui en parler!**

DESJARDINS ASSURANCES désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.  
200, rue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 6R2  
1 866 647-5013

DESJARDINS, DESJARDINS ASSURANCES ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, employées sous licence par Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

\* Au 30 septembre 2023.

\*\* Vigie interne de Desjardins en date du 30 septembre 2023.